Obtenir une attestation de droits RSA

Tutoriel



DESCRIPTIF

Présentation du service en ligne

Présentation

POUR QUI

Ce service en ligne s'adresse aux bénéficiaires du RSA ou adhérents dont le dossier est en cours d'étude.

FONCTIONNALITÉS

Ce service permet d'obtenir en temps réel une attestation de droit RSA, au format PDF.

AVANTAGES

- Simplicité: 3 écrans maximum pour obtenir une attestation;
- Rapidité et économie : attestation en temps réel, sans délais, ni frais postaux ;
- Sécurité : accès par mot de passe, connexion cryptée ;
- Disponibilité 24h/24: vous ne dépendez pas des horaires d'ouverture de votre MSA;
- L'attestation mentionne la date du jour de la demande ;
- Vous pouvez réitérer votre demande d'attestation autant de fois que vous le désirez.

Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous dans « Mon espace privé : particulier », cliquez sur « Mes attestations », identifiez le bloc « RSA, Prime d'activité » et cliquez sur « Attestation de droits RSA. »



ÉTAPES CLEFS

Laissez-vous guider

1ère situation : existence de droits

Une liste de ces derniers mois s'affiche, avec pour chacun d'eux, une mention indiquant :

- « Bénéficiaire du RSA », si l'allocataire ou le conjoint d'allocataire a bénéficié d'un droit RSA pour ce mois.
- « Absence de droit RSA » , si l'allocataire ou le conjoint d'allocataire n'a pas bénéficié d'un droit RSA pour ce mois.
- « Dossier en cours d'étude », si le droit au RSA pour l'allocataire ou le conjoint d'allocataire est à l'étude par le service de prestations familles et logement.

Visualiser et imprimer l'attestation Visualiser et imprimer l'attestation	
THE RESERVE OF THE PROPERTY OF	
Visualiser et imprimer l'attestation	
✓ Visualiser et imprimer l'attestation	
	Visualiser et imprimer l'attestation
	Visualiser et imprimer l'attestation

2^{ème} situation: inconnu comme bénéficiaire

Absence de droit RSA comme demandeur ou conjoint

Vous n'êtes pas connu(e) dans la Caisse, comme demandeur ou conjoint RSA.

Nous ne pouvons, par conséquent, pas répondre à votre demande.

Merci de contacter votre caisse par téléphone ou en cliquant sur le lien "contact" situé en haut et en bas de page.

3ème situation : absence de droits depuis 1 an

Le texte affiché: « Vous ne bénéficiez pas du Revenu de Solidarité Active. Si votre dossier a été déposé ou complété récemment, veuillez contacter votre caisse. »